

Commune d'Ailly sur Noye
Conseil Municipal du 24 Juin 2021
Extrait du registre des délibérations

n°2021-24-06-02

Date de la convocation:

18 / 06 / 2021

Convoqués: 23
Présents : 18
Représentés : 1
Absents : 4

Objet :

Budget Principal

Stade municipal
Demande de subvention

L'an deux mil vingt et un, le vingt quatre juin à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.

Étaient présents: Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Paolo MARCELO, Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

Étaient représentés : Karine PAGEAU par Paolo MARCELO

Était absent : Anne Marie LATEUR, Sébastien VILLAIN, Catherine WANTIEZ, Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique que s'agissant de la phase 1 « rénovation / extension des vestiaires de football » du projet de requalification des installations sportives du stade municipal, une aide de 30% soit 99 900 € a été attribuée au titre de la DETR 2021 au lieu de 35% espérés. Par ailleurs, la demande DSIL à hauteur de 45% est demeurée vaine.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental venant d'entériner un nouveau dispositif de soutien aux équipements sportifs, il y a lieu de le solliciter pour l'octroi d'une aide pouvant aller jusqu'à 40% plafonné à 300 000 €. En cas d'accord du Conseil Départemental de la Somme, ce projet estimé à 333 000 € HT pourrait bénéficier d'un financement de 70%. Le plan de financement est le suivant :

	TAUX	MONTANT en € HT
DETR	30 %	99 900
CD	40 %	133 200
Commune	30 %	99 900
Total	100 %	333 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider ce nouveau plan de financement
- de l'autoriser à déposer une demande de subvention, pour ce projet, auprès du conseil département
- de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la complétude du dossier

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le MAIRE,
Pierre DURAND